



Accusé de réception en préfecture
094-219400710 – 11/12/2024 – DELIB 2024-208
Date de télétransmission : 11/12/2024
Date de réception préfecture : 11/12/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SUCY-EN-BRIE
Département du Val-de-Marne

Nombre de membres
composant le Conseil Municipal **35**
Présents à la séance **34**

**Extraits du Registre
des Délibérations
du Conseil Municipal**

Conseil Municipal du 9 Décembre 2024

N° DCM : 2024-208-05S

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Préfecture, le **17 1 DEC 2024**
et de la publication le **17 1 DEC 2024**
Le Maire,

Objet :

**MISE A DISPOSITION DE VEHICULES DE SERVICE AVEC AUTORISATION DE REMISAGE
A DOMICILE**

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf Décembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des Familles sous la présidence de Monsieur Olivier TRAYAUX, Maire. Cette réunion se tient en public dans la limite de la capacité de la salle.

Etaient présents :

M. TRAYAUX Maire en exercice, Mme FELGINES, M. VANDENBOSSCHE, M. CHAFFAUD, Mme TIMERA, M. BOURCIER, Mme PINTO, M. AMSLER, Mme BOURDINAUD, M. CHARTRAIN, Mme WESTPHAL, M. MUSSO, M. MONTEFIORE, Adjoints

Mme MILLE, M. CATINAUD, Mme VALOTEAU, M. OFFENSTEIN, M. DAMBRIN, M. DURAZZO, Mme LAURENT, Mme CIUNTU, M. CARDOSO, Mme BLAMOUTIER, Mme GRASSER, Mme MARIE, M. BOGUET-HENARD, M. BRIE, M. CHESNOY, M. GIACOBBI, Mme D'ANDREA, Mme SIMON, M. BRAND.

Absents excusés

Mme ASTIC

Absents excusés et représentés (en application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales) ayant donné pouvoir à :

Mme PENAUD donne pouvoir à M. MUSSO
M. MARASCO donne pouvoir à M. BRAND

Madame TIMERA est désignée comme secrétaire de séance en application
de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

DELIBERATION N° 2024-208

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2123-18-1-1,

VU la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique,

VU la circulaire de l'Etat DAGEMO/BCG n°97-4 du 5 mai 1997 relative aux conditions d'utilisation des véhicules de service et des véhicules personnels des agents à l'occasion du service,

VU le rapport n° 2024-208 présenté en Commission Plénière en date du 2 décembre 2024,

CONSIDERANT que la commune dispose de véhicules de service dont certains sont à disposition d'agents exerçant des fonctions justifiant le remisage à leur domicile,

CONSIDERANT qu'il convient de fixer la liste des fonctions conduisant à une autorisation de remisage du véhicule à domicile,

SUR proposition de Monsieur le Maire,
Après avoir entendu le rapporteur,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1er : **APPROUVE** la liste des fonctions suivantes conduisant à une autorisation de remisage à domicile du véhicule de service :

- Collaborateur de cabinet
- Directeur Général des Services
- Directeur Général Adjoint des Services des finances et des moyens généraux
- Directeur Général Adjoint de l'Aménagement et des Services Techniques
- Directeur des Sports, de l'Événementiel et de la Vie Associative
- Responsable de service Intendance & Restauration
- Technicien informatique
- Agents en situation d'astreinte ou avec impératifs de service

En cas d'absences imprévues, le véhicule pourra être récupéré par la collectivité.

Article 2 : **PRECISE** que l'autorisation du remisage d'un véhicule de service à un agent municipal fera l'objet d'un arrêté nominatif précisant les conditions d'utilisation (durée de l'autorisation, lieu de remisage, conditions de mise à disposition).

Article 3 : **PRECISE** que Monsieur le Maire a la possibilité de retirer l'autorisation de remisage en cas de non-respect des règles d'utilisation des véhicules.

Article 4 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer tous documents utiles à cet effet en application de la présente délibération.

Cette délibération a été adoptée par **28 POUR et 6 CONTRE (M. GIACOBBI, Mme D'ANDREA, M. CHESNOY, M. BRAND, Mme SIMON, M. MARASCO)**

Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
La Directrice Générale Adjointe des Services
en charge de l'Administration Générale, des
Assemblée et de l'Éducation

Céline GAULTIER



Le Maire,

Olivier TRAYAUX